

REGLEMENT AS LFSD



OBJET

Ce règlement a été voté par le conseil d'établissement. Chaque adhérent et le responsable légal doivent prendre connaissance de ces règles de fonctionnement et en respecter les consignes.

AFFILIATION A L'UNSS ET ADHESION A LA LIGUE AMLANORD

L'Association Sportive est obligatoire dans les établissements scolaires et doit être affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). L'AS du LFSD s'engage à se conformer aux statuts et règlements de celle-ci. Cette affiliation a un coût de 100 euros.

Le LFSD faisant partie de la zone Amlanord, l'AS du LFSD doit adhérer à la Ligue Amlanord. Cette adhésion a un coût de 100 euros en 2026/2027.

L'affiliation à l'UNSS et l'adhésion à la Ligue Amlanord permettent à l'AS du LFSD de participer aux événements de l'UNSS et de la Ligue Amlanord.

COMITE DIRECTEUR

Il se compose du chef d'établissement (président), de la directrice et agent financière (trésorière), de la présidente du CAG, des professeurs d'EPS (dont un est secrétaire), de tout autre personnel de l'établissement animateur d'une activité, de 3 représentants des parents et de 3 représentants des élèves.

Lors de l'Assemblée Générale de début d'année, une élection des représentants des élèves est organisée. L'élève obtenant le plus de voix devient alors le vice-président élève de l'AS.

Les deux autres élèves assurent les fonctions de vice-trésorier et de vice-secrétaire.

Les représentants des parents sont issus du volontariat à main levée lors de cette AG de début d'année. Une élection des représentants des parents peut s'organiser s'il y a plus de volontaires que de postes.

Le comité directeur se réunit une à deux fois dans l'année pour aider au développement et au fonctionnement de l'AS.

Une permanence des représentants des élèves est mise en place dans les locaux de la maison des lycéens pour leur permettre travailler et d'échanger sur l'AS.

CONDITIONS D'ADHESION

Tout élève de la 5^{ème} à la Terminale peut s'inscrire à l'Association Sportive, à n'importe quel moment de l'année scolaire, en suivant les étapes suivantes :

- 1) S'inscrire aux activités proposées par l'AS sur Eduka.
Il y a un nombre limité de place par activité.
- 2) Le coût de l'adhésion est de 14 000 Dop pour l'année jusqu'à deux activités, 18 000 a partir de 3 activités.
- 3) L'adhésion est pour l'année scolaire en cours.

L'élève sera ainsi licencié à l'Association Sportive et à l'UNSS. En cas d'arrêt en cours d'année, la cotisation ne sera pas remboursée.

Elle offre la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités.

ASSURANCE

Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les membres sont couverts par l'assurance complémentaire contractée par le lycée.

COMPETITIONS ET ENTRAINEMENTS

Les élèves ont un devoir d'assiduité à l'entraînement et doivent prévenir en cas d'absence prévue à l'avance ou de départ anticipé.

Lors des activités en intra-muros ou extra-muros, les élèves sont sous la responsabilité du professeur en charge de l'activité.

Pour les activités extra-muros, un lieu de rendez-vous et un horaire sont précisés par le professeur en charge de l'activité et les élèves doivent se rendre sur site.

Pour certaines activités, un transport peut être organisé par l'AS.

A la fin des activités intramuros, les élèves doivent se rendre dans le SAS d'entrée de l'établissement pour attendre leur départ.

En extramuros, les horaires de retour ou de fin d'activité sont souvent aléatoires.

Un enseignant ne peut être responsable d'un enfant après l'entraînement, la compétition ou la sortie. Il est donc essentiel que les responsables légaux prennent en charge le transport à l'heure indiquée.

SANTE / URGENCE MEDICALE

En cas de blessure légère, l'élève en question est alors accompagné par un camarade à l'infirmier.

Sur certains créneaux, l'infirmier est fermée. Le bureau EPS et le bureau du CPE disposent de trousse de premiers secours pour réaliser les petits soins.

Lors d'activité extra-muros ou de sortie, les animateurs prennent avec eux une trousse de premier secours avec les protocoles d'accueil individualisé (PAI) des élèves avec des besoins particuliers de santé.

En cas d'accident grave, le protocole local d'urgence est le suivant :

1- OBSERVER

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ?
- Si PAI appliquer les consignes

2- ALERTER

- Porter secours et faire appel à l'infirmier ; en son absence, faire appel à la vie scolaire ou à la direction,
- Identifier les autres personnes ressource à proximité (jeunes secouristes, animateurs avec le GQS, PSC1, formateur PSC1) pour pouvoir les prévenir,
- Se référer à la fiche santé de la personne blessée pour suivre les indications sur le centre médical ou docteur à contacter en cas d'urgence, s'aider d'un tiers,
- Sans aucune indication précise, le numéro d'appel d'urgence en République Dominicaine est le 911,
- Connaître l'adresse du lycée pour pouvoir l'indiquer : Liceo Frances de Santo-Domingo, Calle Fray Cipriano, La FERIA
- Préciser le type d'événement (chute, choc, etc.)
- En cas de contact avec un médecin, décrire l'état observé de la victime,
- Laisser la ligne téléphonique disponible,

3- APPLIQUER LES CONSEILS DONNES

- Couvrir, rassurer, surveiller la victime
- Ne pas lui donner à boire

4- ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE SECOURS

- L'agent à l'accueil dirige ou fait diriger les secours,
- Organiser l'accueil de l'équipe de secours, du matériel et du véhicule,
- Assurer le guidage des secours vers la victime,

5- ASSURER LA COMMUNICATION

- Prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible,

- Si présent, prévenir l'infirmier et faire appel à ses services surtout en cas d'incident grave,
- Prévenir le CPE et le chef d'établissement de l'accident.

ATTITUDE

L'Association Sportive se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif. À tout moment et en toute circonstance il est demandé à chaque membre de :

- Suivre les règles d'organisation et de sécurité données,
- Respecter le matériel et les installations (les dégradations commises devront être dédommagées),
- Respecter les autres joueurs, les jeunes officiels et les adultes qui les encadrent,
- Ne jamais se soustraire à la surveillance des personnes responsables.

En cas de manquement à ces règles le membre pourra être averti, voire même exclu de l'AS sans possibilité de remboursement de la cotisation.

DONNEES PERSONNELLES / DROIT A L'IMAGE

Lors des événements internes et externes, les pratiquants pourront être filmés ou photographiés afin de montrer et promouvoir l'AS sur le site du lycée. L'autorisation ou non du droit à l'image se fera par rapport aux souhaits formulés lors de l'inscription au LFSD.

Toute l'équipe de l'AS du LFSD sera heureuse de vous accueillir au sein de l'Association Sportive pour pratiquer, mais aussi et surtout partager des moments de convivialité.